

## REGLEMENT TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES MIXTES 2023

En 2023, les trophées départementaux reposeront sur une manche à 18 m en salle ou en extérieur.

Période d'organisation : **jusqu'au 16 avril 2023** (transmission des résultats au plus tard le 18/04/2023)

Les départements devront déclarer à la fédération leur volonté de s'engager en s'inscrivant via ce lien : <https://goo.gl/forms/VsSh0NpnGqhQdTHi1> dès que possible et avant l'organisation de la manche.

Cet engagement donnera la possibilité de :

- répertorier et valoriser les volontés départementales (calendrier et cartographie des évènements) ;
- transmettre des outils d'aide à l'organisation (logo, fichier Excel avec feuilles de marques spécifiques, tableaux de constitution de poules, tableaux de matchs...)
- Identifier les participants potentiels de la rencontre nationale.

### 1- Catégories et distances :

Tous les types de licences permettent d'y participer à l'exception de la licence sans pratique et de la licence découverte 2023.

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club. Quatre catégories peuvent être constituées. Pour qualifier les équipes au trophée national des mixtes, le comité organisera une manche à 18 m en salle ou en extérieur :

	18 mètres Salle ou extérieur
Arc classique Néo-licenciés (1 <sup>ère</sup> licence prise à partir du 01/09/2021) - Toutes catégories d'âge	Blason 60cm
Arc classique (toutes catégories d'âge)	Blason 40cm
Arc à poulies U18/U21/S1/S2/S3	Blason 40cm (4 spots)
Arc nu (toutes catégories d'âge)	Blason 60cm

Les archers ayant pris une première licence à compter du 01/09/2021 peuvent également participer en arc classique (sous réserve d'être en capacité de tirer à la distance et taille de blason indiquées).

L'équipe doit tirer 4 flèches (2 par archer) en 80 secondes.

Les comités départementaux qui le souhaitent peuvent organiser une seconde manche à plus longues distances durant la saison extérieure. Celle-ci ne sera pas prise en compte pour le trophée national mais permettrait d'apporter une offre loisir complémentaire aux licenciés du territoire. Dans ce cas, il est préconisé de proposer les mêmes distances et tailles de blason que lors du trophée national :

	Extérieur
Arc classique Néo-licenciés (1 <sup>ère</sup> licence prise à partir du 01/09/2021) - Toutes catégories d'âge	30m – Blason 80cm
Arc classique (toutes catégories d'âge)	50m - Blason 122cm
Arc à poulies U18/U21/S1/S2/S3	50m - Blason 122cm
Arc nu (toutes catégories d'âge)	30m – Blason 80cm

## 2- Représentation d'un club

Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental n'est pas limité. L'idée étant de favoriser les échanges entre hommes et femmes et entre les clubs, il est préconisé de d'abord favoriser la diversité, ensuite en fonction de la place disponible, la possibilité à d'autres équipes d'un même club de participer peut-être donnée.

**Composition des équipes d'une manche à l'autre :** étant donné que seule la première rencontre du trophée départemental est support de « qualification » au trophée national des mixtes, les comités départementaux, organisateurs de deux manches, sont libres de décider si la composition d'une équipe peut varier entre chacune.

La règle appliquée lors des éditions précédentes est préconisée à savoir : si, dans une catégorie, un club ne présente qu'une seule équipe, la composition de celle-ci peut différer d'une manche à l'autre. En revanche, si le club est représenté par plusieurs équipes, alors la composition de celles-ci doit rester inchangée.

## 3- Organisation pratique

**Pour un tir à 18 m,** deux équipes qui se rencontrent tirent sur la même cible.

Pour la catégorie 1<sup>ère</sup> année de licence et les arcs nus, un blason de 60cm pour les 4 flèches de l'équipe sera positionné (2 équipes par cible donc 2 blasons par cible).